

# **Vous qui viendrez à la fête : participez à ce concours!**

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **7 (1977)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829637>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le sens de la fête

Lorsque l'on décide d'organiser une fête, on le fait toujours avec l'espoir de lui conférer une originalité, un ton, une ambiance qui la rendront encore plus belle que celles qui l'ont précédée.

La Fête des Aînés n'est-elle que la fête du 3e âge? Mais avant tout: que signifie le mot « aîné »? Le dictionnaire nous apprend qu'est aîné celui qui est né le premier par rapport au cadet. Cette signification n'est nullement synonyme de 3e âge ni de vieillesse, mais bien d'ancienneté.

Tout ce qui est entrepris à l'intention du 3e âge — en dépit du caractère de nécessité — peut nous conduire au danger de créer des ghettos d'âge. Or nous savons bien qu'avec le temps, cela est à même de provoquer l'interruption de relations qui a pour résultat d'élargir le fossé entre les âges.

Lorsque l'on prend plaisir à la vie, notre envie est de communiquer ce plaisir aux autres afin qu'il soit encore plus vif. Quand une grand-maman est en fête, elle souhaite que tous les siens soient là pour se réjouir avec elle, du plus jeune au plus âgé. C'est ainsi que la Fête 1977 sera celle de tous les aînés ayant envie de se rencontrer. L'âge n'a rien à voir là-dedans. Et pour donner à nos intentions toute leur valeur, nous avons une chance: **le 22 octobre sera un samedi**, ce qui permettra **aux autres classes d'âge** de participer aux réjouissances. C'est ainsi qu'après la partie officielle, les enfants seront invités à participer à un grand lâcher de ballons-concours... en présence du clown Robi qui contribuera à leur joie.

Puisse cette journée démontrer à notre société que le 3e âge ne se referme pas sur lui-même. Qu'il a plus que jamais besoin de partager avec les autres classes d'âge. Que si sa joie est d'être invité, elle est aussi d'inviter. C'est ainsi que notre Fête prendra tout son sens, toute sa plénitude. La Fête des Aînés 1977 sera encore plus belle, plus rayonnante à cause de tout cela.

Joyeuse Fête à tous !

Marc Guignard

## Vous qui viendrez à la fête:

# participez à ce concours!

Du quai Osterwald à Panespo, la promenade est belle le long des quais! Les 6 photos figurant ci-dessous représentent des « objets » qu'il vous sera facile de situer, en vous promenant. Armez-vous d'un stylo et d'une carte postale et indiquez, en suivant l'ordre des numéros, l'endroit où se trouve l'« objet » photographié.

**Question subsidiaire:** Combien de ballons seront-ils lâchés après la partie officielle?

Envoyez vos réponses **dès le 22 octobre** à « Aînés », **case postale 2633, 1002 Lausanne**. Dernier délai: **15 novembre**.

Les 10 lauréats seront récompensés début décembre.

